



Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

Déploiement du tri des biodéchets en collecte Biflux

Pays Ségali Communauté
Colombies – Moyrazès
SYDOM - 19 juin 2023

1. Présentation générale

- Contexte
- Présentation de la collecte biflux
- Déploiement du dispositif

2. Les nouvelles consignes

- Consignes de tri des biodéchets
- Consignes de collecte
- Tri robotisé à Arzac

3. Retour sur l'expérimentation

- Objectifs de l'expérimentation
- Communes partenaires
- Données des secteurs retenus
- Les premiers résultats

4. Outils de communication

- Autocollant et affiches
- Courrier aux habitants
- Guide biodéchets

5. Modalités pratiques à définir ensemble

- Lieux et dates de distribution
- Planning
- Conférence de presse ?
- Foyers témoins



SYDOM
Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

1. PRESENTATION GENERALE



La loi TECV Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite « loi TECV »

Etendre les consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici à 2022 => fait au 1/11/2021 ECOTRI

La loi AGECE Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

Objectifs	Moyens	Conséquences
<p>Réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (et non plus à 2020)</p> 	<p>Généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023</p> <p>Décret n° 2021-855 du 30 juin 2021 relatif à la justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets et aux installations de tri mécano-biologiques</p>	<p>2 choix possibles :</p> <p>1) <u>Objectifs de moyens couplés à un objectif de résultat avec :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 95% de la population avec dispositif de tri à la source des biodéchets• Et quantité OMR produite doit être inférieure à : 140 kg/hab/an pour les communes rurales, 160 kg/an/hab pour les communes urbaines, 190 kg/an/hab pour les communes urbaines denses et 250kg/hab/an pour les communes touristiques <p>2) <u>Objectifs de résultat :</u> portant sur la quantité de biodéchets restant dans les OMR doit être inférieure à 39 kg/an/hab OU détournement de 50% des biodéchets présents dans les OMR avant tri à la source</p>

Tri à la source des biodéchets : c'est-à-dire que chaque citoyen puisse avoir à sa disposition une solution (compostage de proximité et/ou collecte séparée) lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

- ⇒ Collecte bi-flux proposée par le SYDOM – Choix validé par 15 adhérents sur 18
- ⇒ Solution biflux seule ou de manière complémentaire au compostage de proximité

PRESENTATION DE LA COLLECTE BIFLUX

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



- Collecte en porte-à-porte, sans ajouter de collecte supplémentaire
- Biodéchets collectés en même temps que les OMR, dans des sacs séparés de couleurs différentes

COLLECTE BI-FLUX ET TRANSPORT



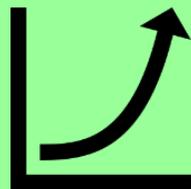
- Pas de modification des tournées de collecte, ni des BOM (pas d'étanchéification à prévoir),
- Aucun impact sur les stations de transit

SÉPARATION ET VALORISATION DES BIODÉCHETS



- Séparation des sacs OMR et biodéchets par un tri robotisé installé dans le hall de réception de KEREA
- Valorisation par méthanisation (3 box dédiés) et compostage
- Production d'un compost normé NFU 44-051

PERFORMANCES



- Gisement capté et valorisé : 15 000 T/an (détournement de 26% des OMR)
- Atteinte des objectifs réglementaires (détournement OMR : 13% en 2025 et 16% en 2031)

DEPLOIEMENT PREVISIONNEL DU DISPOSITIF

	2022	2023	2024	2025	2026
Biodéchets biflux	Expérimentation 12 000 hab	Expérimentation 20 000 hab	Expérimentation ? hab	<p>Généralisation</p> 	
Ordures ménagères	<p>Bioréacteur – Trifyl</p>				
Encombrants					
Refus de tri	<p>Valorisation en CSR dans les cimenteries Catalanes (Recycling Connexions)</p>				
Collecte sélective	<p>ECOTRI</p>				



SYDOM

Aveyron

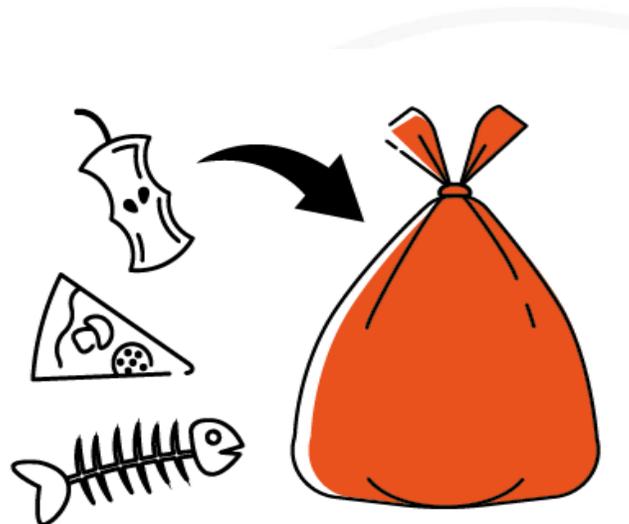
Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

2.
**LES NOUVELLES
CONSIGNES**



CONSIGNES DE TRI DES BIODECHETS

**" Les biodéchets
correspondent aux
déchets alimentaires
et aux déchets verts "**



Épluchures, coquilles, restes de repas, déchets de viande ou de poisson, pain, café (marc et filtre), mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées...



Ces biodéchets peuvent aussi être déposés dans un composteur

CONSIGNES POUR LA COLLECTE

1- Déposer les biodéchets dans le sac orange placé à l'intérieur du bioseau



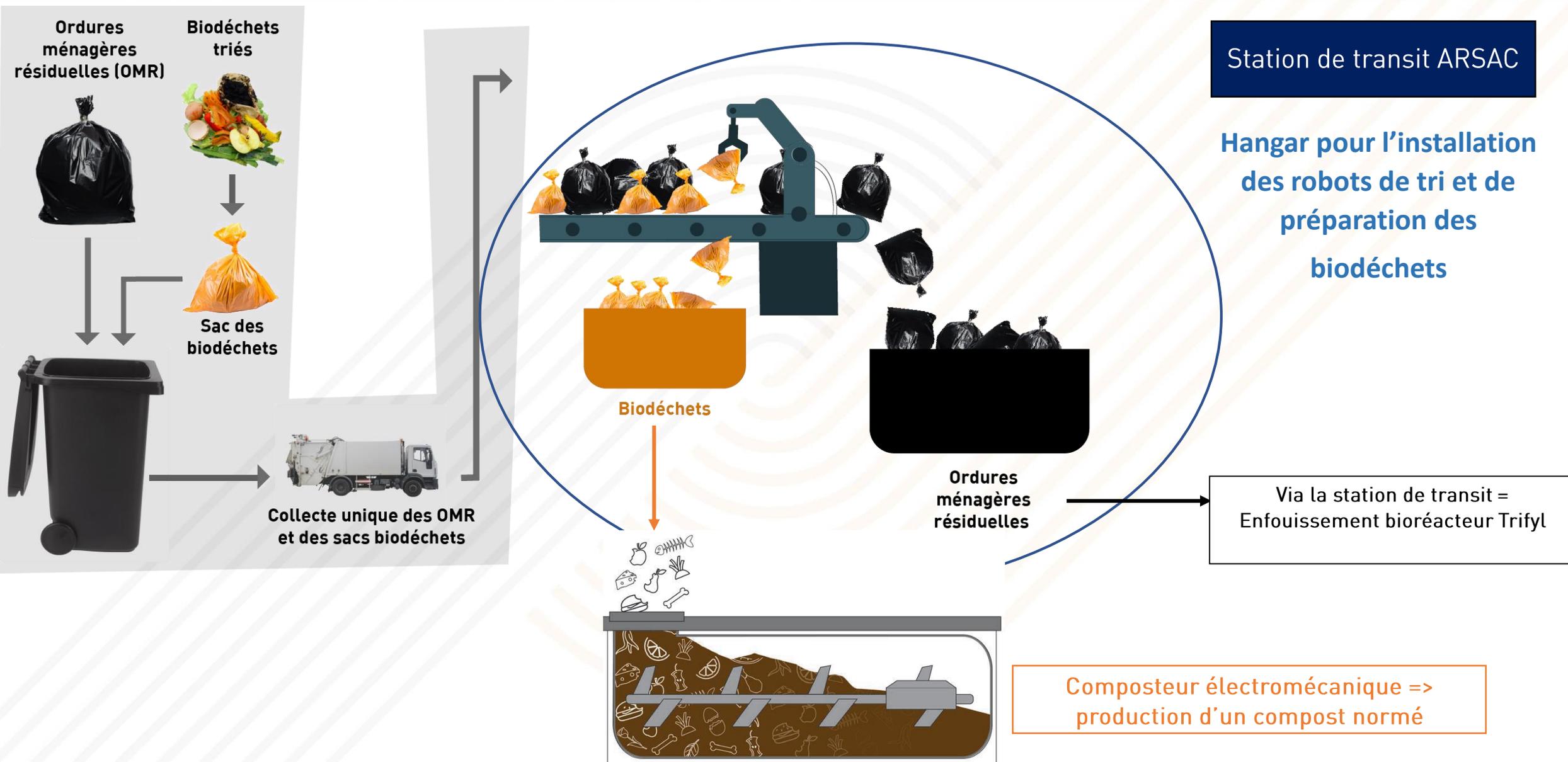
2- Une fois rempli, fermer le sac orange solidement avec un double nœud



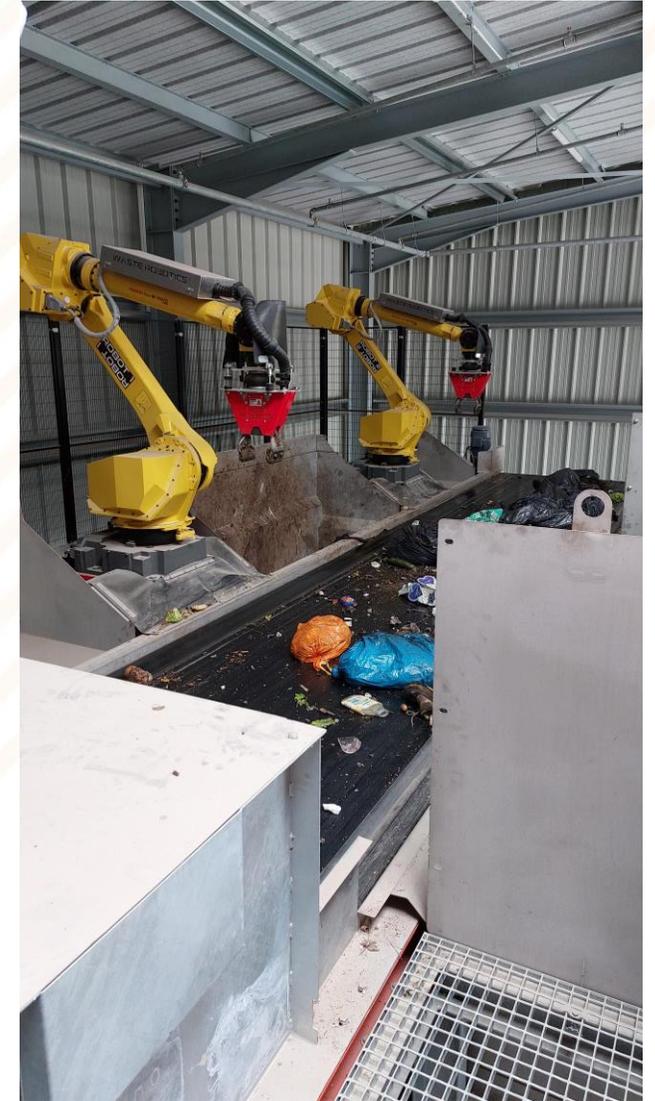
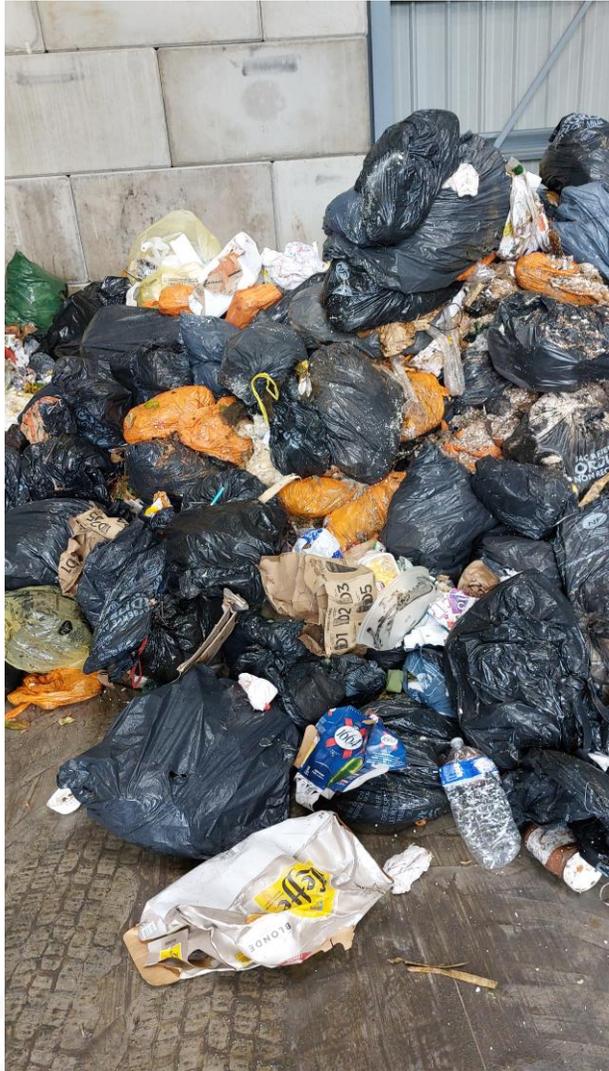
3- Jeter le sac orange dans le même bac que le sac noir



TRI ROBOTISE A ARSAC



TRI ROBOTISE A ARSAC



▶ OBJECTIFS :

- Suivi des différentes étapes de ce nouveau geste de tri
- Recueil du ressenti des foyers témoins
- Vérification de l'adéquation des sacs et bioseaux fournis, des outils de communication
- Compréhension du geste de tri et de la complémentarité avec le compostage individuel
- Test des puces RFID pour identification des foyers témoins participants

▶ VOLONTARIAT UNIQUEMENT : 139 foyers volontaires

▶ KIT « FOYER TEMOIN » comprenant :

- Un livret biodéchets, une balance, un stylo
- Un questionnaire de suivi papier et format informatique
- Des autocollants avec puces RFID à coller sur les sacs biodéchets

▶ GROUPE FACEBOOK : fédérer les foyers témoins par le biais du partage d'expérience



SYDOM AVEYRON - Tri des biodéchets 

* Obligatoire

Etat des lieux

1. Quelles sont vos habitudes actuelles concernant les biodéchets ?

- Alimentation des animaux domestiques
- Compostage individuel
- Compostage partagé
- Poubelle noire
- Autre

2. Si vous compostez, quelles sont vos motivations pour le compostage ?

- Réduire ma poubelle et agir pour l'environnement
- Disposer d'un amendement naturel et gratuit pour le jardin
- Eviter le déplacement en déchèterie pour les déchets verts
- Autre

3. Quelles sont vos motivations pour le tri des biodéchets en sacs orange ?

- Agir pour l'environnement en favorisant la valorisation des biodéchets en compost
- Contribuer à la réduction des coûts de traitement des déchets en réduisant la poubelle noire
- Participer à une expérimentation novatrice
- Autre



SYDOM

Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

3. RETOUR SUR L'EXPERIMENTATION



- ▶ Affiner les hypothèses techniques du scénario de tri à la source des biodéchets en collecte biflux
- ▶ Tester la fiabilité des robots de tri et leurs performances
- ▶ Tester la programmation de l'IA pour la reconnaissance des collectivités et des usagers pour la mise en œuvre de la tarification incitative
- ▶ Vérifier la pertinence des indicateurs retenus
- ▶ Appréhender l'adhésion ou non de la population à la collecte biflux
- ▶ Adapter l'expérimentation (aspects techniques et communication) sur la base de l'analyse des indicateurs
- ▶ Trouver le dispositif le plus adapté pour les producteurs hors ménages (restauration, écoles...)
- ▶ En fonction des résultats et de la fiabilité du dispositif, étendre l'expérimentation à d'autres communes



➔ Le choix de secteurs avec une mixité des typologies d'habitats et une mixité des modes de précollecte

4 communes rurales peu denses avec une collecte en points de regroupement avec un secteur touristique important en été

3 communes plus urbaines avec de l'habitat vertical, une collecte en sacs, en points de regroupement ou en colonnes
Environ 5 000 foyers concernés pour 12 000 habitants

➔ Pas de modification des collectes pour les communes partenaires

La collecte actuelle des OMR étant déjà acheminée à la station du Ruthénois, la collecte biflux n'entraîne pas de modification de tournée et ne perturbe pas l'organisation du SPGD.

➔ Une mise en œuvre technique poussée avec le dispositif de tri robotisé

Les agents de la station de transit, formé à cet effet, assurent le pilotage du tri robotisé, le déconditionnement des sacs, le contrôle qualité, le compostage.

➔ Une valorisation organique par l'utilisation d'un composteur électromécanique installé in situ

Après séparation des sacs orange par la chaîne de tri robotisée, les sacs sont déconditionnés et les biodéchets alimentent l'électrocomposteur avec ajout de broyat de bois comme structurant. Après 14 jours le compost se déverse dans des caisses palettes pour 8 semaines de maturation. Ce compost sera distribué aux foyers témoins.

➔ Une volonté affirmée de tester le dispositif sur tous ses aspects

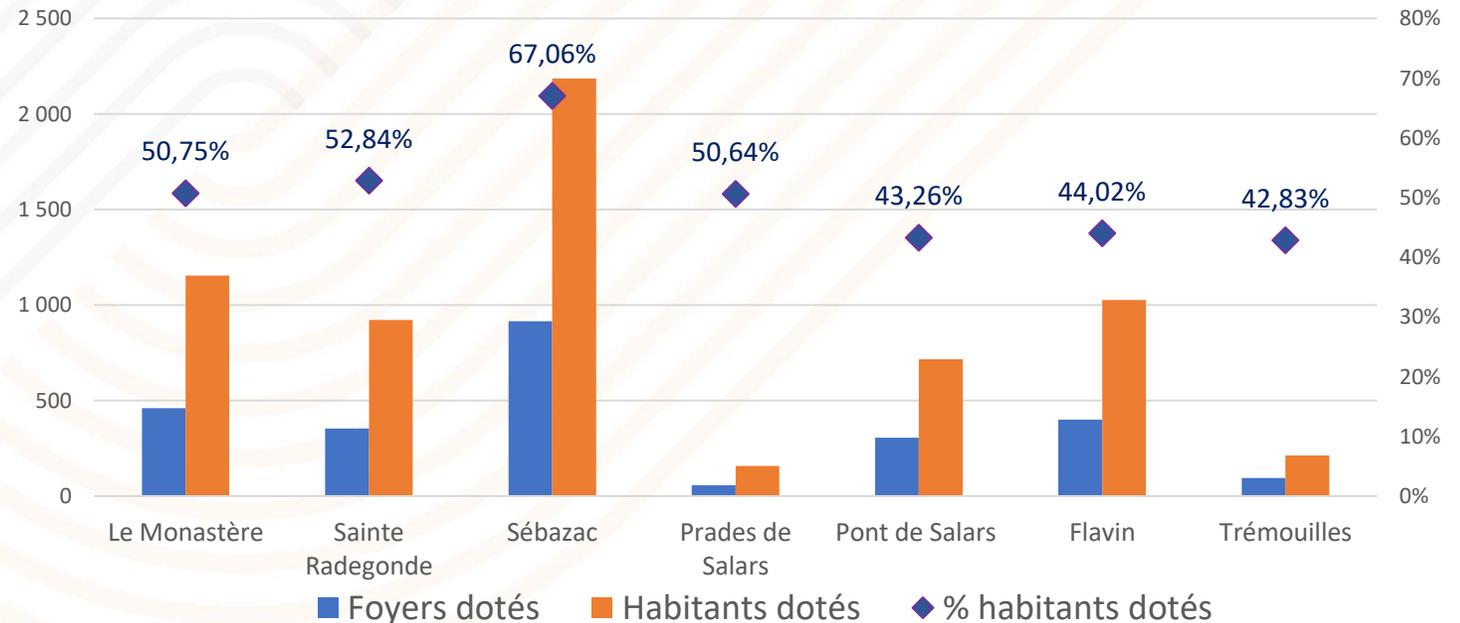
LES PREMIERS RESULTATS

- ⇒ La **qualité des sacs orange** correspond au besoin : bon retour des foyers témoins, bon état observé au dépotage (pas de modification du taux de compactage des BOM)
- ⇒ Le **ressenti positif des habitants** face à ce nouveau geste de tri : les 139 foyers témoins qui se sont portés volontaires pour peser les sacs de biodéchets et répondre à un questionnaire hebdomadaire ont permis d'appréhender le taux de satisfaction globale du dispositif

- Qualité du sac orange : 96 %
- Volume du sac orange : 81 %
- Facilité du geste de tri : 96 %
- Absence de nuisance : 70 %

- ⇒ **Plus de 50 % des foyers dotés**
- ⇒ **Ratio/habitant participant : 12,5 kg/an**
- ⇒ **12 000 L de compost en 4 mois**
- ⇒ **Tonnage détourné : 75 T/an**
(5% du tonnage collecté)
- ⇒ Encore **27% d'emballages recyclables** et **43% de biodéchets** dans les OMR

Dotation au 22 mai 2023
6 375 habitants soit 52,80 %





SYDOM

Aveyron

Syndicat
Départemental
des Ordures
Ménagères

4. OUTILS DE COMMUNICATION



COURRIER AUX HABITANTS



Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre foyer se situe dans l'une des 7 communes choisies pour expérimenter la collecte des biodéchets qui sera bientôt généralisée à l'ensemble du département.

Chaque Aveyronnais produit en moyenne près de 232kg d'ordures ménagères par an mais de nombreux déchets n'ont pas leur place dans le sac noir, en particulier les biodéchets tels que les restes alimentaires, les restes de préparation de repas, les coquilles, les os et bien d'autres encore.

Aussi, pour réduire ce sac noir dont les coûts de traitement augmentent sans cesse, le SYDOM vous propose de participer au tri à la source des biodéchets afin de les valoriser et ainsi maîtriser nos dépenses. Des sacs orange ainsi qu'un bioseau pour trier les biodéchets dans la cuisine vous seront remis gratuitement à l'occasion d'une distribution organisée dans votre commune. A vous de jouer pour remplir ce sac orange avec vos biodéchets. Il suffira ensuite de bien le fermer avec un double nœud avant de le déposer comme votre sac noir, dans le conteneur à ordures ménagères le plus près de chez vous.

Vos biodéchets seront alors collectés et envoyés dans une installation pilote de tri robotisé pour être séparés des sacs noirs avant d'être valorisés en compost.

Vous trouverez joint à ce courrier toutes les informations pratiques dans le guide du tri des biodéchets.

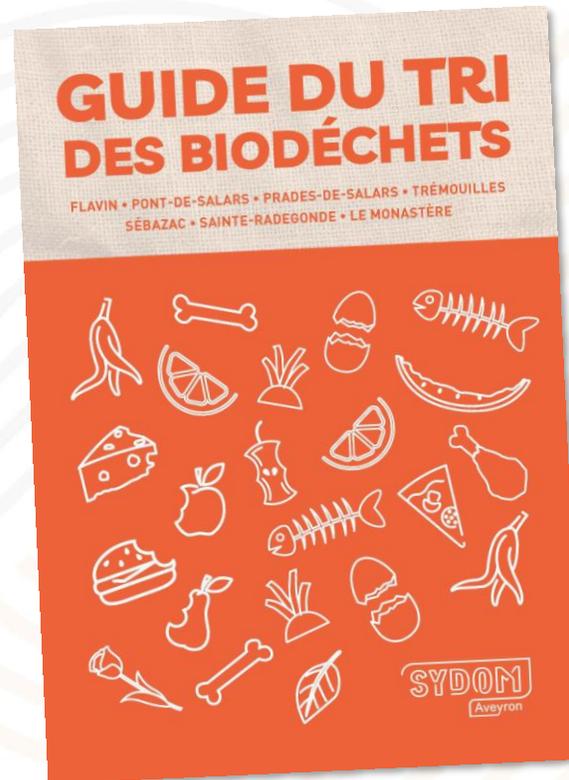
Devenez foyer témoin !

Dans le cadre de cette expérimentation, le SYDOM recherche des foyers témoins afin de suivre de près les différentes étapes de ce nouveau geste de tri, recueillir votre ressenti et pouvoir améliorer les outils proposés pour la suite de l'expérience. Cette initiative vous intéresse et vous souhaitez nous aider à progresser ? Contactez-nous !

Un kit « Foyer témoin » vous sera remis gratuitement pour démarrer le suivi. En tant que foyer témoin, vous pourrez également accéder à des visites de l'installation pilote, bénéficier du compost produit et tenter de gagner des lots surprises.

Vos élus et membres du SYDOM comptent sur votre participation pour faire de cette expérimentation une réussite !

Florence CAYLA
Présidente du SYDOM Aveyron



Comment ?

Distribution par les élus de chaque commune ou via Médiapost (prestation moins qualitative avec Médiapost)

Courrier avec le guide de tri des biodéchets

Date d'envoi

A définir

COURRIER AUX HABITANTS



Chère Madame, Cher Monsieur,

Votre foyer se situe dans l'une des 7 communes choisies pour expérimenter la collecte des biodéchets qui sera bientôt généralisée à l'ensemble du département.

Chaque Aveyronnais produit en moyenne près de 232kg d'ordures ménagères par an mais de nombreux déchets n'ont pas leur place dans le sac noir, en particulier les biodéchets tels que les restes alimentaires, les restes de préparation de repas, les coquilles, les os et bien d'autres encore.

Aussi, pour réduire ce sac noir dont les coûts de traitement augmentent sans cesse, le SYDOM vous propose de participer au tri à la source des biodéchets afin de les valoriser et ainsi maîtriser nos dépenses. Des sacs orange ainsi qu'un bioseau pour trier les biodéchets dans la cuisine vous seront remis gratuitement à l'occasion d'une distribution organisée dans votre commune. A vous de jouer pour remplir ce sac orange avec vos biodéchets. Il suffira ensuite de bien le fermer avec un double nœud avant de le déposer comme votre sac noir, dans le conteneur à ordures ménagères le plus près de chez vous.

Vos biodéchets seront alors collectés et envoyés dans une installation pilote de tri robotisé pour être séparés des sacs noirs avant d'être valorisés en compost.

Vous trouverez joint à ce courrier toutes les informations pratiques dans le guide du tri des biodéchets.

Devenez foyer témoin !

Dans le cadre de cette expérimentation, le SYDOM recherche des foyers témoins afin de suivre de près les différentes étapes de ce nouveau geste de tri, recueillir votre ressenti et pouvoir améliorer les outils proposés pour la suite de l'expérience. Cette initiative vous intéresse et vous souhaitez nous aider à progresser ? Contactez-nous ! Un kit « Foyer témoin » vous sera remis gratuitement pour démarrer le suivi. En tant que foyer témoin, vous pourrez également accéder à des visites de l'installation pilote, bénéficier du compost produit et tenter de gagner des lots surprises.

Vos élus et membres du SYDOM comptent sur votre participation pour faire de cette expérimentation une réussite !

Florence CAYLA
Présidente du SYDOM Aveyron

PARTENAIRES DU PROJET



Christian TEYSSEDE



Yves REGOURD

COMMUNES D'EXPÉRIMENTATION



Hervé COSTES



Daniel JULIEN



Jacques GARDÉ



Joël VIDAL

LE MONASTÈRE



Jacques MONTOYA

SAINTE-RADEGONDE



Laurence PAGES-TOUZÉ

SÉBAZAC-CONCOURÈS



Florence CAYLA

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE



NOUVEAU !

INFORMATION IMPORTANTE

DE VOTRE SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Contenu

- Information sur le contexte
- Invitation à prendre part au dispositif
- Logo des partenaires au dos



Contenu et diffusion

- Topo sur le geste de tri et sur l'expérimentation
- Diffusion en boîte aux lettres + chez les commerçants + lors des distributions de sacs + sur les points de distribution fixes



NOUVEAU !

**ICI NOUS TRIONS
LES BIODÉCHETS**

**VOTRE BIOSEAU
OFFERT**

RETIREZ VOS SACS ORANGE

Mairie de Sainte-Radegonde
Mardi 13 septembre de 9h à 12h - 14h à 18h
Mercredi 21 septembre de 8h à 12h

SYDOM Aveyron    

Où ?

- Mairies
- Commerces de proximité :
boulangerie, pharmacie,
salle des fêtes...
- Panneaux d'affichage
communaux
-

Démarrage de la collecte biflux : 1^{er} octobre 2023

INFORMATION DES HABITANTS

Les outils de communication sont fournis par le SYDOM (guide du tri, affiches, supports digitaux, autocollants..) y compris les articles pour la presse, pour les bulletins municipaux, les sites internet des communes;

Date prévue pour l'article dans les bulletins municipaux ?

Fin août – début septembre : courrier d'information accompagné du guide du tri des biodéchets distribués sous enveloppe dans les foyers. **Les élus peuvent-ils se charger de cette distribution comme à La Primaube ?**

Le logo de la commune sera apposé sur l'enveloppe avec la mention

" INFORMATION IMPORTANTE de votre commune et de votre syndicat de traitement des déchets".

Affiches dans les mairies et commerces pour annoncer l'opération ainsi que les dates et lieux de distribution :

Le SYDOM fournit les affiches, **Pays Ségali se charge de l'affichage**



Si besoin, fourniture par le SYDOM d'autocollants **"ICI trions nos biodéchets « .**

Nombre à préciser et pose par Pays Ségali sur les conteneurs OMR.

LE DEPLOIEMENT SUR VOS 2 COMMUNES

DOTATION EN SACS ET BIOSEAUX

Dotation en sacs orange et bioseaux en septembre et octobre avec des permanences tenues par les agents du SYDOM **selon des dates, horaires et lieux à fixer :**

Exemples :

Samedi 16 septembre 9h – 12h : Mairie de Colombières

Mercredi 20 septembre 14h – 18h : Salle des Arméniès de Moyrazès

.....

Précision : les foyers qui retirent leurs sacs et bioseaux sont enregistrés dans une base de données. Une formation à la base de données à renseigner sera dispensée par le SYDOM aux agents en charge de la dotation en mairies en dehors des permanences assurées par le SYDOM (prévoir 30 min).

RECHERCHE DE FOYERS TEMOINS

Le SYDOM souhaite mobiliser des foyers témoins, lesquels seront invités à répondre à un questionnaire hebdomadaire sur leur ressenti face à ce nouveau geste de tri, leurs éventuelles difficultés etc... Lors des dotations il sera fait appel aux volontaires.

GESTION DES STOCKS SACS ET BIOSEAUX

Le SYDOM ne dispose pas de lieux pour entreposer les palettes de sacs et de bioseaux : **les communes ont-elles des disponibilités de stockage ? (4 à 5 palettes)**